



**Quand l'instrumentalisation des tribunaux français va-t-il cesser ?**

**Acharnement judiciaire d'un mouvement militant : les Faucheurs Volontaires d'OGM**

Pour ne pas parler des sujets qui fâchent, par l'intermédiaire de la gendarmerie National, le gouvernement tente de détourner les propos par l'instrumentalisation de la justice.

**LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS EST HORS LA LOI DEPUIS BIENTÔT DEPUIS DEUX ANS : Des OGM sont toujours cultivés en France et leurs produits sont consommés ( huiles de colza et tournesol).**

Ces OGM ne sont pas des OGM obtenus par transgénèse<sup>1</sup> mais par d'autres manipulations génétiques. Ils sont toujours liés aux pesticides puisque rendus tolérants à un herbicide : quand on passe celui-ci sur la culture, toutes les plantes meurent sauf la plante cultivée. Presque un tiers des tournesols cultivés en France sont OGM. À l'heure où se profilent d'autres OGM issus de nouvelles techniques de modification génétique, l'industrie semencière et agrochimique, profitant du laxisme des pouvoirs publics, continue de passer en force au mépris des populations.

**Ces OGM cachés qui ne devraient plus l'être !**

Depuis plus de 10 ans, les Faucheurs Volontaires et d'autres collectifs ou associations anti-OGM alertent sur cette opacité et sur les contaminations conséquentes à ces cultures, dans l'environnement et l'alimentation.

Des recours nombreux ont été réalisés auprès des instances politiques en France et le problème a été porté devant la Cour de Justice de l'Union Européenne.

En juillet 2018, celle-ci a validé le fait que ces plantes sont des OGM et qu'elles doivent être réglementées comme telles. Le Conseil d'État français est allé dans le même sens en février 2020 et a exigé du Premier ministre qu'il applique la réglementation visant d'une part, à évaluer les risques de ces plantes et d'autre part, si un OGM est autorisé, à l'étiqueter puis à le tracer pour surveiller ses éventuels impacts imprévus.

**A ce jour le gouvernement n'a toujours pas exécuté les injonctions que lui a adressées le Conseil d'État (le 7 février 2020). Il conduit une politique totalitaire sur ce dossier : l'état impose la primauté de l'exécutif, ne respecte**

---

1 La transgénèse est le fait d'incorporer un ou plusieurs gènes dans le génome d'un organisme vivant.



## **pas ses institutions et se réclame de droit... MAIS NE L'APPLIQUE PAS !**

L'agriculture occidentale a déjà connu une révolution génétique dont les promesses n'ont pas été tenues : Rendements, intrants, qualités nutritionnelles... Les arguments des partisans des « nouveaux OGM », que la Commission européenne pourrait déréguler dès 2023, rappellent fortement la défense des cultures transgéniques dans les années 1990. Après des manifestations très médiatisées, des arrestations abusives et un débat dans la société civile, un moratoire avait été établie avant une interdiction définitive des OGM.

Aujourd'hui, les lobbyings essayent de passer en force en voulant une nouvelle fois, à défaut de la contourner, changer la loi. Le gouvernement français, comme d'autres pays européen tente de gagner du temps.

Pour pourrir le mouvement, les commissariats et gendarmeries multiplient les convocations et à défaut de les juger pour désobéissance civile pour « destruction de biens » (les essaies en pleins champs), ils doivent donner leurs empreintes génétiques.

Relaxé en janvier 2019 et le 23 juin 2020 pour refus de prélèvement ADN, un Faucheur Volontaire d'OGM de Côte-d'or, était convoqué pour la troisième fois le 23 février 2021 à Dijon, pour le même motif !

A Rodez, à Chaumont, à Toulouse... nous ne comptons plus les Faucheurs Volontaires d'OGM convoqués, jugés et relaxés pour « refus de prise d'empreintes génétiques ».

Aujourd'hui, l'État reproche à nouveau à un Côte-d'Orien, en le convoquant au tribunal, de n'avoir pas voulu donner son ADN et ses empreintes anthropométriques. Or comme le fauchage a été revendiqué, avec dépôt de la liste et adresse des participants, ce n'est donc pas pour établir leur participation à la destruction du tournesol OGM qu'on veut leur imposer ce prélèvement de leur ADN. Les Faucheurs le refuse systématiquement : sous prétexte de « sécurité », l'État intimide et réprime toute action et expression de militants mais également manifestants, lycéens, gilets jaunes, exilés, infirmières, pompiers, simples citoyens mécontents ou soupçonnés d'avoir commis une infraction, grévistes dont le seul tort est d'être dans la rue.

Alors qu'un nouveau fichier – celui de la reconnaissance faciale – se met en place insidieusement et encore une fois sans aucun débat, le FNAEG – Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques – continue à être alimenté (déjà plus de 4 millions de personnes) grâce à un harcèlement policier et judiciaire.

Les Faucheurs demandent encore une fois la relaxe à DIJON, et l'arrêt de cet acharnement judiciaire qui encombre nos tribunaux !

Le 22 juin 2017, la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) condamne l'État Français dans une décision cinglante : le fichage « constitue

une ingérence », que les informations génétiques soient utilisées ou non par la suite. Elle balaye ainsi la défense classique faisant du fichage un procédé indolore pour les personnes n'ayant rien à se reprocher : parce qu'il pré-constitue les personnes fichées en suspects potentiels de toutes les enquêtes menées chaque année, il porte par essence atteinte à leurs droits.

L'arrêt est sans appel : la France a violé le droit en refusant de tirer les conséquences d'une décision du Conseil constitutionnel du 16 septembre 2010 (proportionner la durée de conservation des empreintes à la gravité des faits et ouvrir une voie d'effacement effective). La condamnation pour refus de prélèvement constitue donc pour la CEDH, « une atteinte disproportionnée à son droit au respect de sa vie privée et ne peut passer pour nécessaire dans une société démocratique ».

Pourtant aujourd'hui encore, certains tribunaux français continuent, malgré cette décision, à sanctionner le refus de fichage ADN. Et ces mêmes tribunaux n'ordonnent toujours pas automatiquement l'effacement des empreintes ADN pour les personnes relaxées...

*Soyons nombreux à les soutenir et à manifester notre opposition aux OGM (importés pour nourrir bétail, cochons, volailles ou cultivés en France), aux pesticides, au brevetage du vivant ! Ces lanceurs d'alerte sont des citoyens engagés qui ne doivent pas être fichés au FNAGE comme délinquants !*

*Venez soutenir les Faucheurs dès 8 h 30 devant le TGI !*

**SOUTIEN au Faucheur Volontaire  
d'OGM convoqué au tribunal pour refus de  
prélèvement ADN !**

**16 décembre 2021 à 8h30**

**Tribunal de Grande Instance, 13 Bd Clemenceau, Dijon**